

Collège Communal du 22 juillet 2021

Présidence de Nicolas MARTIN, Bourgmestre-Président

Présents:

Mme Catherine HOUDART,
Mme Charlotte DE JAER,
M. Achille SAKAS,
M. Maxime POURTOIS,
Mme Mélanie OUALI,
M. Stéphane BERNARD,
Mme Catherine MARNEFFE, Échevins
Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS
La Directrice Générale, Cécile BRULARD

Excusés

Absents

Objet : PIVW - Priorisation et choix définitif des fiches-actions du futur plan d'actions PIVW de Mons
Service : Cellule Projets
Référence : PROJETS/2021-00224

Le Collège Communal,
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant qu'en sa séance du 01/04/21, le Gouvernement wallon a approuvé le cadre général de la PIVW (opération pluriannuelle et transversale : 2021-2024) dotée d'un budget global de 240M€ et axée sur les priorités suivantes (en lien avec la DPR 2019-2024) :

- Développement des quartiers prioritaires
- Rénovation énergétique à l'échelle de la ville et/ou par quartiers
- Cohésion sociale
- Politique de mobilité en ville
- Animation et gestion commerciale des centres villes
- Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques
- Villes connectées
- Le tourisme et le Patrimoine en ville
- Le logement en Ville
- Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes ;

Considérant que par le biais de cette Politique, le Gouvernement souhaite plus spécifiquement soutenir les villes wallonnes de plus de 50.000 habitants via un mécanisme de type « droit de tirage » (la dotation à chaque ville étant établie en fonction de sa population au 01/01/20) ;

Considérant que selon cette clé de répartition, la Ville de Mons pourrait bénéficier d'un droit de tirage de 24.482.000€ pour cette 1ère programmation quadriennale (PIVW - volet 1) ;

Considérant la circulaire fixant la procédure et les modalités de mise en œuvre du droit de tirage dans le cadre de la PIVW, approuvée par le Gouvernement wallon en date du 15/05/21 ;

Considérant qu'une enveloppe complémentaire de 40.000.000€ a été dégagée par le Ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses compétences (décision GW du 24/06/21) en vue de permettre la réhabilitation de SAR de fait ou de droit situés dans les centralités des grandes villes wallonnes ;

Considérant la circulaire y relative annexée à la présente (fixant la procédure et les modalités de mise en œuvre des SAR dans le cadre de la PIVW) ;

Considérant que les Pouvoirs subsidants souhaitent que les villes bénéficiaires prévoient des dépenses pour un montant équivalent à **130%** (volets 1 et 2 de la PIVW) des subsides promérités, soit pour la Ville de Mons :

- 31.826.600€ pour les projets liés au volet 1
- 5.304.433,33€ pour les projets liés au volet 2 (SAR)

Total dépenses (130%) = 37.131.033,30€ (subside : 28.562.333,33€);

Considérant, par ailleurs, que la PIVW vise à encourager les dynamiques locales de participation citoyenne ;

Considérant que sur le plan de la participation citoyenne, le plan d'actions PIVW de chaque ville concernée précisera quand et comment cette participation a été réalisée dans les quartiers prioritaires; qu'à cet égard, les processus participatifs liés à un périmètre de RU, au PST ou à la PDU seront considérés comme suffisants ;

Considérant que si la participation citoyenne n'a pas encore eu lieu au moment du dépôt du plan d'actions, il y sera fait mention du calendrier projeté et de la méthode d'élaboration d'une forme de participation au sein dudit (ou des) quartier(s) ;

Considérant, en outre, que les villes concernées par la PIVW peuvent se référer aux quartiers prioritaires déjà identifiés dans leur PST et dans leur PDU, de même qu'aux périmètres de rénovation urbaine existants ;

Considérant néanmoins que celles-ci peuvent également définir d'autres quartiers prioritaires dans leur plan d'actions PIVW, étant entendu que ne peut être considéré comme "quartier prioritaire" au sens de la PIVW l'ensemble du territoire de la Ville, et qu'en toute hypothèse, les fiches descriptives du plan d'actions qui porteront sur un quartier prioritaire devront préciser la délimitation exacte de celui-ci et justifier le caractère prioritaire de ce dernier ;

Considérant la carte ci-annexée qui définit les quartiers prioritaires de la Ville de Mons (carte établie par le service "Gestion territoriale") à proposer dans le cadre de la PIVW (en complément des quartiers précédemment définis dans le PST, la PDU ou d'éventuels périmètres de rénovation urbaine) ;

Considérant que le plan d'actions PIVW de la Ville de Mons devra respecter scrupuleusement les balises suivantes (fixées dans les circulaires susmentionnées):

- Être approuvé préalablement par le Conseil communal **au plus tard le 14 septembre 2021** ;
- être conforme aux orientations stratégiques du PST montois et de sa PDU ;
- Respecter les orientations et les objectifs poursuivis dans la DPR 2019-2024 en matière de politique intégrée de la ville, en lien avec les thématiques de la PIVW
- identifier les intentions de la Ville en matière de dépenses, ainsi qu'un planning d'exécution réaliste et précis
- Affecter **au minimum 35 % du budget global** à des actions spécifiques portant sur la **rénovation énergétique** (la 1/2 de cette part sera affectée dans un/des quartier(s) prioritaire pour la ville) (ou du subside octroyé A CONFIRMER PAR LA DAOV)
- Réserver **au minimum 35 %** de l'aide totale octroyée à des actions portant spécifiquement **sur au moins un quartier considéré comme prioritaire et émergeant d'un processus participatif** (ou du subside octroyé A CONFIRMER PAR LA DAOV);
- à noter que les dépenses éligibles à la PIVW peuvent couvrir l'ensemble du territoire de la Ville et seront principalement des dépenses d'investissement (des dépenses de fonctionnement et/ou de transfert seront toutefois acceptées, **à concurrence d'un MAX de 5%**)
- le plan d'actions prévoira un ensemble de dépenses pouvant représenter en part de subsides jusqu'à 130% de l'enveloppe octroyée (avec un strict respect des critères d'affectation cités supra) ;
- deadlines de mise en œuvre : clôture des marchés publics (31/12/24) et liquidation des subsides (30/09/26) : seuls les montants dûment justifiés par les pièces probantes transmises avant le 30/09/26 seront pris en considération par l'administration régionale
- dans l'hypothèse où l'acquisition de bâtiments ou de terrains serait nécessaire à la réalisation d'un projet, l'acte authentique ou le jugement tenant lieu d'acte authentique de vente doit être passé avant le 31/12/24

- disposer préalablement d'un droit réel - dans le chef de la ville ou d'un partenaire paracommunal - ou d'une convention avec le titulaire de celui-ci sur le bien qui fera l'objet de la subvention en PIVW

Considérant que les moyens budgétaires accordés à chaque ville dans le cadre de la PIVW pourront venir compléter les financements octroyés en application d'autres réglementations en vigueur et dont bénéficient déjà les villes concernées, (PGV, Fonds régional pour les investissements communaux, Enjeux métropolitains, PCS, Digital Wallonia...) ; que l'intervention régionale accordée sera donc plafonnée à maximum 80% des dépenses liées aux fiches-actions (avec obligatoirement une prise en charge de minimum 20% du coût total des projets par la Ville) ;

Considérant que le centre universitaire Le Lepur de l'ULiège est habilité à accompagner les Villes qui le souhaitent dans l'élaboration de leur plan d'actions en cohérence, d'une part, avec leurs orientations stratégiques arrêtées dans le PST ou dans leur PDU et, d'autre part, avec les orientations et objectifs de la PIVW ;

Considérant sa décision du 03/06/21, de notamment :

- mettre en place un groupe de travail (composé de C. Mazza, D. Kucharzewski, J-P Ferrari, J. Cresson, C. Leriche, N. Vandenberghe, X. Duveau, A. Saldarelli - PDU, V. Carlino - PST, L. Moyart et T. Storez - Cellule projets, M.-N. Pavet et S. Gomez) afin d'élaborer ce plan d'actions PIVW;
- charger la cellule projets de la coordination de l'appel à projets PIVW. Cette dernière interviendra en support des services communaux : 1/ pour finaliser et mettre en forme le plan d'actions de la ville de Mons (sur base des attendus du GW et du modèle qui sera fournis via l'appel à projets) et 2/ pour veiller à la cohérence d'ensemble des actions projetées en lien avec les outils stratégiques de la ville, les thématiques prioritaires de la PIVW et les divers cadres stratégiques supra-locaux ;

Considérant que suite à cette décision, 4 réunions de travail ont été organisées (Ville et CPAS) et que 51 projets de fiches-actions ont été proposés et élaborés par les services (Ville et CPAS) ;

Considérant que ces projets de fiches-actions ont ensuite été priorisés en fonction de leur éligibilité potentielle par la Cellule projets; cette dernière étant établie sur base des critères suivants :

CRITERE N°1 : Axe(s) prioritaire(s) de la PIVW :

- Développement des quartiers prioritaires
- Rénovation énergétique à l'échelle de la ville et/ou par quartiers
- Cohésion sociale
- Politique de mobilité en ville
- Animation et gestion commerciale des centres villes
- Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques
- Villes connectées
- Le tourisme et le Patrimoine en ville
- Le logement en Ville
- Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes

CRITERE N°2 : Processus participatif actuel et projeté

- > calendrier du processus
- > méthode participative choisie

CRITERE N°3 : Types et niveaux de dépenses projetés

- > coûts d'investissement
- > coûts de fonctionnement et/ou de transfert (MAXIMUM : 5%)

CRITERE N°4 : Localisation au sein de quartiers prioritaires

CRITERE N°5 : Cohérence par rapport aux outils stratégiques existants au niveau local et régional (PST - PUD - DPR)

CRITERE N°6 : Niveau de maturité du projet (projet réalisable dans les délais de la programmation)

CRITERE N°7 : Echancier prévisionnel (calendrier clair et précis) de mise en œuvre à fournir dans le plan d'actions déposé

CRITERE 8 : Contraintes et balises imposées par les circulaires PIVW (droit de tirage et SAR) (cf. supra)

Considérant qu'il importe de désigner (ou d'engager) au minimum un agent de niveau 1 à temps plein pour assurer la coordination, ainsi que le suivi administratif et financier des projets PIVW ; que ces frais peuvent être imputés au titre de coûts de fonctionnement du plan d'actions de la Ville de Mons ;

Considérant le coût estimatif de cette dépense de fonctionnement, d'un montant de **180.652,4€** (pour un A1 avec 5 ans sous contrat APE temps plein : **42.715,50 €**/ an + Cot. Patr. (5.73%) **2.447,60 €** = **45.163,10 €** charge totale Ville/AN et par agent) entre 2022 et 2025 ;

Considérant qu'il convient à présent d'opérer un choix définitif quant aux fiches-actions à développer et à intégrer dans le futur plan d'actions PIVW de la Ville en fonction des balises susmentionnées et des quartiers prioritaires retenus ;

décide

Dans le cadre de l'opération pluriannuelle et transversale (2021-2024) de soutien à la Politique intégrée de la Ville en Wallonie (PIVW),

Article 1 : de prendre connaissance des documents transmis dernièrement par les Pouvoirs subsidiaires dans le cadre de la mise en œuvre de la PIVW, à savoir :

- le FAQs
- la circulaire du 24/06/21 relative aux SAR (volet 2 de la PIVW)
- le modèle de fiche-projet SAR

Article 2 : de prendre connaissance des dates clés du calendrier de la programmation PIVW :

- > au plus tard le **15/09/21** : introduction par les villes concernées du projet de plan d'actions PIVW (préalablement approuvé par le Conseil Communal) via le guichet des Pouvoirs locaux
- > **20-30 septembre** : organisation des séances de présentation --> le **22 septembre** pour la Ville de Mons (3 représentants de la Ville seront à désigner dans cette optique)
- > au + tard le **15/10/21** : envoi à l'administration des modifications éventuelles apportées aux plans d'actions (**par décision du Collège communal**)
- > avant fin novembre 2021 : clôture de l'instruction des dossiers, approbation par le Gouvernement wallon et notification aux bénéficiaires des arrêtés de subvention
- > **30 juin 2023** : envoi d'un rapport intermédiaire PIVW aux autorités régionales (approuvé par le Collège communal)
- > **30/12/24** : entière exécution de chaque mesure contenue dans le plan d'actions approuvé par le Gouvernement
- > **30/06/25** : transmission aux autorités régionales du rapport final approuvé par le Conseil Communal (projets mis en œuvre, marchés publics désignés)
- > **30/09/26** : clôture des dossiers et liquidations y afférentes.

Article 3 : de valider les quartiers prioritaires à considérer dans le plan d'actions PIVW de la Ville de Mons, à savoir:

- les quartiers prioritaires identifiés au sein du PST
- les quartiers prioritaires définis dans la PDU
- les quartiers prioritaires de type "rénovation urbaine" (périmètres RU approuvés précédemment)
- les nouveaux quartiers prioritaires de la PIVW identifiés par le service "Gestion territoriale", tels que repris sur la carte ci-annexée, à savoir les anciennes communes de Mons, Cuesmes, Jemappes-Flénu et Nimy, ainsi que la partie « sud » de la ville (digue de Cuesmes, Bouzanton...).

Article 4 : de prendre connaissance des 51 projets de fiches-actions proposés par les différents services de l'Administration communale et du CPAS de Mons (cf. tableau de synthèse n°1 annexé, partie intégrante de la présente décision):

1/ PROJETS "VILLE" :

- FICHE ACTION 1 : Amélioration énergétique de l'éclairage public des communes de l'agglomération montoise
FICHE ACTION 2 : Bus Flénu (liaisons urbaines) //TEC
FICHE ACTION 3 : Signalisation de l'occupation des parkings (//numérique)
FICHE ACTION 4 : Parking+bus en proche périphérie du centre-ville
FICHE ACTION 5 : Passerelle permettant d'accéder au RAVeL Haine
FICHE ACTION 6 : Restauration et reconditionnement de l'ancienne chapelle Sainte Marguerite en Centre de cultures immatérielles et réaménagement du site dit « Attacat » en jardin paysager urbain
FICHE ACTION 7 : Grand Large
FICHE ACTION 8 : Maison de l'énergie
FICHE ACTION 9 : Projet de réaménagement des abords de la Trouille à la Digue de Cuesmes
FICHE ACTION 10 : Reconditionnement de l'ancienne école Saint-Lazare en maison d'accueil de jour et de nuit pour les sans-abris (« L'escale »)
FICHE ACTION 11 : Reconditionnement de l'ancien immeuble désaffecté « La Carterie » en un point multiservice dans le piétonnier du centre-ville de Mons
FICHE ACTION 12 : Requalification du chancre urbain situé à Jemappes (derrière l'école Notre Dame)
FICHE ACTION 13 : Halle pour les produits de circuit court
FICHE ACTION 14 : Réaménagement du marché aux Poissons
FICHE ACTION 15 : Maternité de commerce en périphérie
FICHE ACTION 16 : Requalification du quartier de la Mutualité
FICHE ACTION 17 : Construction d'une infrastructure omnisports et d'un parc paysager intégrant des équipements sportifs urbains à Cuesmes
FICHE ACTION 18 : Reconversion du site désaffecté dit « Petit Passage » à Jemappes comprenant l'aménagement d'un espace vert paysager et de zones de rencontre et de convivialité
FICHE ACTION 19 : Réhabilitation du bassin de l'ancienne piscine de Flénu
FICHE ACTION 20 : Réaménagement de la place du Parc à Mons en un espace vert paysager urbain intégrant des zones de rencontre et de convivialité
FICHE ACTION 21 : Rénovation énergétique de bâtiments publics
FICHE ACTION 22 : Réaménagement de la rue de Bertaimont
FICHE ACTION 23 : Réaménagement de la rue de la Halle à Mons
FICHE ACTION 24 : Réaménagement de la rue de Houdain
FICHE ACTION 25 : Réaménagement de la rue de Notre-Dame
FICHE ACTION 26 : Réaménagement de la rue de la Petite Boucherie
FICHE ACTION 27 : Réaménagement de la rue des Juifs, de la rue des Sœurs Noires et de la rue des Charriers à Mons
FICHE ACTION 28 : Construction d'une serre pour les services techniques communaux au sein du site de l'ancienne caserne CABUY à Ghlin
FICHE ACTION 29 : Interventions de végétalisation /verdurisation
FICHE ACTION 30 : Reconditionnement du pavillon du Wauxhall et réaménagement du parc sur le site
FICHE ACTION 31 : Aménagement d'espaces publics urbains au PARC sis rue LAMIR à Mons (Parc du CPAS)
FICHE ACTION 32 (RU) : Requalification du jardin au pied de la Tour du Val des Ecoliers (RU)
FICHE ACTION 33 (RU) : Requalification du SAR de l'ancien Aldi de Jemappes (en lien avec la fiche 34)
FICHE ACTION 34 (RU) : Requalification des rues de l'Heaume et David jouxtant le SAR de l'ancien Aldi de Jemappes (en lien avec la fiche 33)
FICHE ACTION 35 (RU) : Requalification des rues Masquelier, de Boussu et Chisaire
FICHE ACTION 36 (RU) : Requalification de la Place d'Arcq
FICHE ACTION 37 (RU) : Requalification de la Place de Jemappes et de la rue du Flamand
FICHE ACTION 38 (RU) : Requalification des rues de la Régence et du Marché
FICHE ACTION 39 (RU) : Requalification de la Place de Jéricho jusqu'à la gare et l'amorce de l'Avenue François André
FICHE ACTION 40 (SAR) : Requalification du SAR de fait « Immeuble mixte r. du Hautbois 2 »
FICHE ACTION 41 (RU) : Requalification de la Place de Vannes jusqu'à l'Attacat

FICHE ACTION 42 (RU) : Requalification de la Rue Claude de Bettignies
FICHE ACTION 43 (RU) : Requalification de la Rue de la Grosse Pomme
FICHE ACTION 44 (RU) : Requalification de la Rue des Tuileries

2/ PROJETS "CPAS" :

FICHE ACTION 1 : Rénovation complète (dont énergétique) de la Cité de l'Enfance (Mons) + Nacelle
FICHE ACTION 2 : Rénovation énergétique du siège central (SITE DE BOUZANTON – bâtiment CLASSE) du CPAS de Mons : Projet RENOWATT (Mons)
FICHE ACTION 3 : Rénovation énergétique des logements SOCIAUX du CPAS
FICHE ACTION 4 : Réaménagement de la Résidence des Brigades d'Irlande à HYON
FICHE ACTION 5 : Ex- Atelier communal RUE DU TRAVAIL : construction d'un espace de stockage couvert pour permettre de désengorger les différents ateliers du CISP + RECYTROC
FICHE ACTION 6 : Rénovation de l'abri de nuit (rue H. DUNANT à Mons)
FICHE ACTION 7 : Rénovation et extension du CENTRE « VIOLENCE INTRA – FAMILIALE » (VIF) à Mons

Article 5 : de prendre acte des subsides promérités pour la Ville de Mons (2 volets de la PIVW) et de l'intervention financière de celle-ci (minimum 20% du droit de tirage) dans le cadre de cet appel à projets, un article budgétaire spécifique à la PIVW devant être prévu au budget extraordinaire de 2022 (et le cas échéant en MB2 de 2021) :

PIVW	VOLET 1	Intervention Ville (MIN 20%)	VOLET 2 (SAR)	Intervention Ville (MIN 20%)	Intervention Ville globale
DROIT DE TIRAGE (100%)	24.482.000€	4.896.400€	4.080.333,33€	816.066,67€	5.712.733,33€
DEPENSES (130%)	31.826.600€	/	5.304.433,33€	/	/

Article 6 : de prendre connaissance du tableau de synthèse ci-annexé (partie intégrante de la présente décision) qui consiste à évaluer ces fiches-actions sur base de leur potentiel d'éligibilité, à savoir en fonction des **8 critères** suivants :

CRITERE 1 : axe(s) prioritaire(s) visé(s) par le projet (couleur claire = projet mono-priorité - couleur foncée = projet multi-priorités) et soutenus par la PIVW (en lien avec la DPR 2019-2024) :

- Développement des quartiers prioritaires
- Rénovation énergétique à l'échelle de la ville et/ou par quartiers
- Cohésion sociale
- Politique de mobilité en ville
- Animation et gestion commerciale des centres villes
- Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques
- Villes connectées
- Le tourisme et le Patrimoine en ville
- Le logement en Ville
- Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes ;

CRITERE 2 : processus participatif actuel et projeté (calendrier de mise en oeuvre et méthodologie)

CRITERE 3 : types et niveaux de dépenses projetés (en € et %) : Investissement - Fonctionnement - Transfert ; étant entendu que la PIVW vise essentiellement à soutenir des dépenses d'investissement --> **MAX 5%** de dépenses de transfert et/ou de fonctionnement

CRITERE 4 : localisation du projet au sein d'un (de) quartier(s) prioritaire(s)

CRITERE 5 : cohérence du projet avec les plans stratégiques locaux et régionaux

CRITERE 6 : niveau de maturité du projet (appréhendé en fonction des éléments suivants : Foncier – Etudes – Impositions URB + CP - MP...) -> priorité aux projets réalisables dans les délais de la programmation (2021-2024 avec N+2)

CRITERE 7 : échéancier prévisionnel du projet (en fonction des dates clés : permis - études - travaux...) --> fournir un calendrier clair et précis dans le plan d'actions PIVW déposé

CRITERE 8 : des contraintes et balises imposées par les 2 circulaires PIVW (droit de tirage et SAR) :

- MIN 35% (du subside octroyé ou du budget total A CONFIRMER PAR LA DAOV) en rénovation énergétique (la 1/2 de cette part sera affectée dans un/des quartier(s) prioritaire(s) pour la ville concernée)
- MIN 35% (du subside octroyé ou du budget total A CONFIRMER PAR LA DAOV) sur au moins un quartier considéré comme prioritaire et émergeant d'un processus participatif
- Max 5% de frais de transfert et/ou fonctionnement
- être conforme aux orientations stratégiques arrêtées par le PST et la PDU de la Ville de Mons
- droit de tirage Ville de Mons : 24.482.000 € (130% de dépenses dans le plan d'actions) --> MAX 31.826.600€
- droit de tirage Ville de Mons (volet 2 PIVW - SAR) : 4.080.333,33€ (130% de dépenses dans le plan d'actions) --> MAX 5.304.433,33€
- obligation d'indiquer dans chacune des fiches descriptives les intentions en matière de dépenses (I - T - F), ainsi qu'un planning d'exécution réaliste et précis (programmation pluriannuelle: 2021-2024)

- remarques:

- les dépenses éligibles à la PIVW peuvent couvrir l'ensemble du territoire de la Ville et seront principalement des dépenses d'investissement (des dépenses de fonctionnement et/ou de transfert seront toutefois acceptées, **à concurrence d'un MAX de 5%**)
- le plan d'actions prévoira un ensemble de dépenses pouvant représenter en part de subsides jusqu'à 130% de l'enveloppe octroyée (avec un strict respect des critères d'affectation cités *supra*) sous forme de projets complémentaires
- deadlines de mise en œuvre : clôture des marchés publics (31/12/24) et liquidation des subsides (30/09/26) : seuls les montants dûment justifiés par les pièces probantes transmises avant le 30/09/26 seront pris en considération par l'administration régionale
- dans l'hypothèse où l'acquisition de bâtiments ou de terrains serait nécessaire à la réalisation d'un projet, l'acte authentique ou le jugement tenant lieu d'acte authentique de vente doit être passé avant le 31/12/24
- disposer préalablement d'un droit réel - dans le chef de la ville ou d'un partenaire paracommunal - ou d'une convention avec le titulaire de celui-ci sur le bien qui fera l'objet de la subvention en PIVW

Article 7 : de prendre connaissance du tableau de présélection figurant en annexe (partie intégrante de la présente décision) qui priorise les projets en 5 niveaux (étant entendu que les projets de niveau 1 et 2 sont les plus susceptibles d'être subsidiés par la PIVW au vu du droit de tirage disponible pour Mons - 24.482.000€ (+ SAR : 4.080.333,33€) - et des critères d'éligibilité fixés dans les circulaires y relatives). Celui-ci est synthétisé comme suit :

*** Priorité N°1 :**

PRIORITE N°1.1. : Fiches-actions énergétiques + autres facteurs d'éligibilité - tels que définis à l'article 6 - très favorables --> PROJETS A SELECTIONNER EN PRIORITE au vu de l'exigence de consacrer MIN 35% du budget total (ou du subside octroyé A CONFIRMER PAR LA DAOV) (subside promérité) à la rénovation énergétique (dont la moitié dans des quartiers prioritaires), à savoir les fiches-actions ci-dessous:

> **FICHE ACTION 21 (VILLE): Rénovation énergétique de bâtiments publics (Caserne Cabuy et Piérart) : 5.900.000€ TVAC**

> **FICHE ACTION 2 (CPAS): Rénovation énergétique du siège central (SITE DE BOUZANTON – bâtiment CLASSE) du CPAS de Mons - Projet RENOWATT (Mons) : 660.548,68€ TVAC**

> **FICHE ACTION 3 (CPAS) : Rénovation énergétique des logements SOCIAUX du CPAS : 2.000.000€ TVAC**
-----Projets de priorité N°1.1. =
8.560.658,98€

PRIORITE N°1.2. : Fiches-actions "quartiers prioritaires" de type "Rénovation urbaine" + autres facteurs d'éligibilité - tels que définis à l'article 6 - très favorables --> PROJETS A SELECTIONNER PRIORITAIREMENT (tout ou en partie vu l'existence d'autres quartiers prioritaires "hors RU"), au vu :

1/ de l'exigence de consacrer MIN 35% (du subside octroyé ou du budget total **A CONFIRMER PAR LA DAOV**) à un ou des quartier(s) jugé(s) prioritaire(s) et émergeant d'un processus participatif (notamment de type "rénovation urbaine")

2/ de l'impossibilité de bénéficier de subsides de rénovation urbaine pour les villes émergeant à la PIVW, à savoir les fiches-actions suivantes :

> **FICHE ACTION 32 (RU) : Requalification du jardin au pied de la Tour du Val des Ecoliers : 438.800€ TVAC**

> **FICHE ACTION 34 (RU) - en lien avec la fiche SAR n°33 : Requalification des rues de l'Heaume et David jouxtant le SAR de l'ancien Aldi de Jemappes : 569.000€ TVAC**

> **FICHE ACTION 35 (RU) : Requalification des rues Masquelier, de Boussu et Chisaire : 2.715.000€ TVAC**

> **FICHE ACTION 36 (RU) : Requalification de la Place d'Arcq : 341.550€ TVAC**

> **FICHE ACTION 37 (RU) : Requalification de la Place de Jemappes et de la rue du Flamand : 702.400€ TVAC**

> **FICHE ACTION 38 (RU) : Requalification des rues de la Régence et du Marché : 821.000€ TVAC**

> **FICHE ACTION 39 (RU) : Requalification de la Place de Jéricho jusqu'à la gare et l'amorce de l'Avenue François André : 2.568.000€ TVAC**

-----**Projets de priorité N°1.2. = 8.155.750€**

PRIORITE N°1.3. : Fiches-actions SAR (de fait ou de droit) + autres facteurs d'éligibilité - tels que définis à l'article 6 - très favorables --> PROJETS A RETENIR IMPERATIVEMENT au vu du droit de tirage de 4.080.333,33€ à octroyer à ce type de projets, à savoir les fiches-actions suivantes :

> **FICHE ACTION 12 (VILLE) : Requalification du chancre urbain situé à Jemappes (derrière l'Ecole Notre Dame) : 1.694.000€ TVAC**

> **FICHE ACTION 33 (VILLE) : Requalification du SAR de l'ancien Aldi de Jemappes (en lien avec la fiche 34) : 3.599.350€ TVAC**

-----**Projets de priorité N°1.3. = 5.293.350€ (dépenses : 129,73% du subside promérité)**

* **Priorité N°2 : action énergétique + autre priorité PIVW + autres facteurs d'éligibilité favorables --> PROJETS A SELECTIONNER** parmi les projets de fiches-actions suivantes (**CHOIX A OPERER**) :

> **FICHE ACTION 6 (VILLE) : Restauration et reconditionnement de l'ancienne chapelle Sainte Marguerite en Centre de cultures immatérielles et réaménagement du site dit « Attacat » en jardin paysager urbain : 2.700.000€ TVAC**

> **FICHE ACTION 9 (VILLE) : Projet de réaménagement des abords de la Trouille à la Digue de Cuesmes 6.950.000€ TVAC**

> **FICHE ACTION 10 (VILLE) : Reconditionnement de l'ancienne école Saint-Lazare en maison d'accueil de jour et de nuit pour les sans-abris (« L'escale ») : 2.850.000€ TVAC**

> **FICHE ACTION 11 (VILLE)** : Reconditionnement de l'ancien immeuble désaffecté « La Carterie » en un point multiservice dans le piétonnier du centre-ville de Mons : **522.000€ TVAC**

> **FICHE ACTION 17 (VILLE)** : Construction d'une infrastructure omnisports et d'un parc paysager intégrant des équipements sportifs urbains à Cuesmes : **5.600.000€ TVAC**

> **FICHE ACTION 28 (VILLE)** : Construction d'une serre pour les services techniques communaux au sein du site de l'ancienne caserne CABUY à Ghlin : **1.450.000€ TVAC**

> **FICHE ACTION 30 (VILLE)** : Reconditionnement du pavillon du Wauxhall et réaménagement d'un camping sur le site : **6.450.000€ TVAC**

> **FICHE ACTION 1 (CPAS)** : Rénovation complète (dont énergétique) de la Cité de l'Enfance (Mons) + Nacelle : **8.565.134,5€ TVAC**

* **Priorité N°3** : 2 autres priorités PIVW + autres facteurs très favorables

* **Priorité N°4** : 2 autres priorités PIVW + autres facteurs d'éligibilité moins favorables --> PROJETS A NE PAS RETENIR dans la PIVW

* **Priorité N°5** : une seule priorité PIVW (non énergétique) + autres facteurs d'éligibilité moins favorables --> PROJETS A NE PAS RETENIR dans la PIVW

Article 7 : de retenir les projets de fiches-actions suivantes au titre de coûts de fonctionnement et/ou de transfert (pour un montant maximum de 5% de l'enveloppe PIVW proméritée):

Fiches actions	Priorité	Dépenses de fonctionnement (MAX 5% du droit de tirage proméritée)	Choix CBE
FICHE ACTIONS 8 : Maison de l'énergie	N°1	Pour un montant maximum de 1.247.464,267€ TVAC (si 1 agent de niveau 1 engagé/désigné pour la PIVW, au montant de ±181.000€)	OUI - NON
FICHE ACTION 40 : Coordination administrative et financière de la PIVW** → 2 ETP (temps plein) de niveau 1 (2022-mi-2026)	TRANSVERSALE	500.000,000€ TVAC	OUI - NON
TOTAT DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		500.000,000€ TVAC	

** : Coût estimatif d'un agent de niveau A1 (avec 5 ans d'expérience - sous contrat APE temps plein) = **180.652,4€** entre 2022 et 2025 (salaire : **42.715,50 €**/ an + Cot. Patr. (5.73%) **2.447,60 €** = **45.163,10 €** charge totale Ville/AN et par agent).

Article 8 : en fonction du choix opéré supra, de retenir les projets de fiches-actions suivants, en sachant :

1/ que le plan d'actions soumis par la ville de Mons prévoira un ensemble de dépenses pouvant représenter en part de subsides jusqu'à 130% de l'enveloppe octroyée (avec un strict respect des critères d'affectation cités supra)

2/ qu'il s'agit bien d'un accord de principe sur les fiches actions sur base d'une ébauche d'estimation financière

Fiches actions proposées par la Cellule Projets (priorités N°1 – rénovation énergétique+SAR+RU - + N°2 – autres projets prioritaires au vu des critères d'éligibilité à la PIVW)	Priorité N°1 : projet prioritaire N°2 : réserve	Dépenses d'investissement <u>ESTIMATIVES</u> (MIN 95% du droit de tirage promérité) et intervention SPW
FICHE ACTION 5 : Passerelle de Jemappes permettant d'accéder au RAV eL Haine	N°1	750.000€ TVAC Intervention SPW (80%) : 600.000€
FICHE ACTION 9 : Projet de réaménagement des abords de la Trouille à la Digue de Cuesmes	N°1	Coût : 7.000.000,00€ TVAC Intervention SPW (80%) : 5.600.000€
FICHE ACTION 10 : Reconditionnement de St Lazare	N°1	Coût : 2.850.000€ TVAC Intervention SPW (80%) : 2.280.000€
FICHE ACTION 12 : Requalification du chancro urbain situé à Jemappes (derrière l'école Notre Dame)	N°1 (SAR)	Coût : 1.300.000€ TVAC Intervention SPW (80%) : 1.040.000€
FICHE ACTION 14 : Réaménagement du marché aux Poissons	N°1	1.700.000,00€ TVAC Intervention SPW (80%) : 1.360.000€
FICHE ACTION 16 : Requalification du quartier de la Mutualité	N°2	4.000.000,00€ TVAC Intervention SPW (80%) : 3.200.000€
FICHE ACTION 17 : Construction d'une infrastructure omnisports, d'une salle Calva et d'un parc paysager intégrant des équipements sportifs urbains à Cuesmes	N°1	7.500.000,00€ TVAC (dont 1.000.000€ en rénovation énergétique) et subside Infrasport : 2.500.000€ Intervention VDM : 1.500.000€ Intervention SPW (46.67%) : 3.500.000€
FICHE ACTION 21 : Rénovation énergétique de bâtiments publics (Cabuy et Piérard)	N°1	5.900.000,00€ TVAC Intervention SPW (80%) : 4.720.000€
FICHE ACTION 29 : Interventions de végétalisation/verdurisation [crédit global espaces verts (Jemappes et Cuesmes)]	N°1	1.500.000,00€ TVAC Intervention SPW (80%) : 1.200.000€
FICHE ACTION 30 : Reconditionnement du pavillon du Wauxhall et réaménagement du Parc	N°1	6.700.000,00€ TVAC (dont 1.750.000,00€ PDU) Intervention SPW (-PDU + PIVW) : 2.940.000€
FICHE ACTION 31 : Aménagement d'espaces publics urbains au PARC sis rue LAMIR à Mons (Parc CPAS)	N°1	500.000€ TVAC Intervention SPW (80%) : 400.000€

FICHE ACTION 33 (SAR) : Requalification du SAR de l'ancien Aldi de Jemappes (en lien avec la fiche 34)	N°1 3.200.000,000 € TVAC (SAR) Intervention SPW (80%) : 2.560.000€
FICHE ACTION 35 (RU) : Requalification des rues Masquelier, de Boussu et Chisaire	N°2 2.600.000,000 € TVAC Intervention SPW (80%) : 2.080.000€
FICHE ACTION 37 (RU) : Requalification de la Place de Jemappes et de la rue du Flamand	N°1 700.000,000 € TVAC Intervention SPW (80%) : 560.000€
FICHE ACTION 39 (RU) : Requalification de la Place de Jéricho jusqu'à la gare et l'amorce de l'Avenue François André	N°2 2.600.000,000 € TVAC Intervention SPW (80%) : 2.080.000€
FICHE ACTION 43 (RU) : Requalification de la Rue de la Grosse Pomme	N°1 200.000€ TVAC Intervention SPW (80%) : 160.000€
FICHE ACTION 44 (RU) : Requalification de la Rue des Tuileries	N°1 300.000€ TVAC Intervention SPW (80%) : 240.000€
FICHE ACTION 1 (CPAS) : Rénovation complète (dont énergétique) de la Cité de l'Enfance (Mons) + Nacelle	N°1 8.565.134,500 € TVAC (dont 500.000€ en rénovation énergétique) Intervention SPW (80%) : 6.852.107,600€
FICHE ACTION 2 (CPAS): Rénovation énergétique du siège central (SITE DE BOUZANTON – bâtiment CLASSE) du CPAS de Mons : Projet RENOWATT Mons	N°1 700.000,000 € TVAC Intervention SPW (80%) : 560.000€
FICHE ACTION 3 (CPAS) : Rénovation énergétique des logements SOCIAUX du CPAS	N°1 2.000.000,000 € TVAC Intervention SPW (80%) : 1.600.000€
FICHE ACTION 5 (CPAS) - SAR: Ex- Atelier communal RUE DU TRAVAIL : construction d'un espace de stockage couvert pour permettre de désengorger les différents ateliers du CISP + RECYTROC	N°1 500.000€ TVAC Intervention SPW (80%) : 400.000€

LEGENDE :

	SAR - PRIORITE N°1
	QUARTIER PRIORITAIRE
	PRIORITE N°1
	PROJET RESERVE (130%)
	PROJET ENERGETIQUE

Article 9 : de charger la Cellule Projets de revenir au Collège, en sa séance du 19 août 2021, avec les fiches-actions finalisées et les estimations financières affinées en vue de permettre à l'Assemblée de les valider définitivement et de les prioriser dans le cadre du plan d'actions PIVW de la Ville de Mons.

Article 10 : de prendre acte que le plan d'actions final lui sera proposé le 26 août 2021 pour approbation et envoi au Conseil Communal du 14 septembre 2021, étant entendu que la date ultime de dépôt est fixée au 15 septembre 2021.

Par le Collège Communal :

La Directrice Générale,

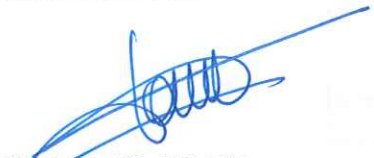
(s) Cécile BRULARD

Le Bourgmestre-Président,

(s) Nicolas MARTIN

Pour extrait certifié conforme, le 02/08/2021

Par délégation de la Directrice Générale,
Cécile BRULARD


Marie-Noëlle PAVET,
Directrice du Service
des Marchés Publics



Pour le Bourgmestre,
Nicolas MARTIN,


Catherine MARNEFFE
Échevine de la Transition écologique,
de la Biodiversité, de l'Énergie-climat
et des Marchés publics